



Critères de résilience dans le cadre de projet d'investissement

Ancrer les projets d'aménagement du territoire dans une dynamique de transition écologique et sociale, telle est l'ambition que nous devons poursuivre collectivement.

Dans cette perspective, le Département souhaite accompagner prioritairement les projets permettant d'avancer vers la transition écologique de nos territoires, en facilitant la mise en œuvre d'actions adaptées aux enjeux actuels et qui seront utiles pour relever ceux de demain.

Afin de questionner votre projet, nous vous invitons à compléter le document joint qui nous aidera à en apprécier l'impact global sur son environnement.

Fiche commune à joindre obligatoirement lors du dépôt de demande de subvention pour les projets supérieurs à 100 000 € HT (hors dispositifs spécifiques)

Bénéficiaire.....

Intitulé du projet.....

Votre projet et son impact sur :

1 – L'environnement, la biodiversité et la santé des habitants

Votre projet impacte-t-il le paysage, la forêt, les milieux aquatiques ? Prend-il en compte la biodiversité ? Est-il respectueux/bénéfique pour l'environnement ? Favorise-t-il le développement d'une agriculture locale ?

2 - Le foncier

Votre projet concerne- t-il une rénovation ou une construction neuve ? Se développe-t-il sur une surface déjà artificialisée ou contribue-t-il à la limiter la consommation foncière ? Des mesures de compensation sont -elles prévues ?

3 - Les aménagements et les infrastructures

Avez-vous recours à des matériaux durables / réemploi dans le cadre de votre projet ? Votre projet tient-il compte des aléas naturels et climatiques ? Votre projet prend-il en compte les questions de réversibilité ou de mutualisation des usages ? Votre projet développe-t-il les mobilités douces ?

4- La préservation de la ressource

Comment le projet pense-t-il sa gestion en eau , autosuffisance ou régulation des usages , impact des quantités prélevées ? La gestion des déchets a-t-elle été prise en compte ? Le projet a-t-il recours aux énergies fossiles/ renouvelables ou locales ?

5 – La gestion et la prévention des risques

Votre projet tient-il compte des risques/ aléas existants sur votre commune ? Permet-il une réduction de l'exposition à ces risques/ aléas ? Favorise-t-il la sensibilisation à la gestion des risques ?

6 – Le développement de l'économie locale

Votre projet développe-t-il l'économie locale ? Quel est son effet sur la précarité de l'emploi localement ? La clause sociale est-elle mobilisée dans les marchés publics ?

7 – La cohésion/inclusion sociale et la participation citoyenne

Votre projet favorise-t-il l'égalité homme/femme, le principe d'équité entre individus et l'inclusion des personnes handicapées ? Les habitants ont-ils été concertés ? Votre projet amène-t-il du lien entre les habitants ?

8 – Autres caractéristiques résilientes de votre projet